



Conseil d'établissement de l'école Saint-Mathieu

Procès-verbal de la séance régulière du 22 mars 2023

Présences

M. Sébastien Pomerleau, président
Mme Marie-Chantale Lord, vice-présidente
M. Jean Tittley, parent et co-secrétaire
M. Julien Boulanger-Richardson, parent et co-secrétaire
M. Daniel Oliva, parent

Mme Isabelle Dufour, enseignante
Mme Franciska Roy, substitut au rep. du personnel de soutien
Mme Chantal Paquet, substitut au rep. du service de garde

Autres présences

Mme Mélissa Matte, directrice
Mme Mélina Bélanger, rédactrice du procès-verbal

Absences

Mme Marie Larose, enseignante
Mme Annie-Claude Lefebvre, orthophoniste

Ordre du jour

1. OUVERTURE	2
1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE	2
1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 22 MARS 2023	2
1.3 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 1 ^{ER} FÉVRIER 2023	2
2. INTERVENTIONS DU PUBLIC	2
2.1 USAGE DES MICRO-ONDES	2
3. AFFAIRES POUR DÉCISION ET DISCUSSION	3
3.1 GRILLES-MATIÈRES 2023-2024	3
3.2 RÈGLES RELATIVES AUX CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES PAYÉES PAR LES PARENTS 2023-2024	3
3.3 CRITÈRES GÉNÉRAUX DE SÉLECTION DE LA DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT	4
3.4 UTILISATION DES LOCAUX PAR LA VILLE DE QUÉBEC	5
3.5 RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT PARENTAL	6
3.6 DISCUSSION SUR L'USAGE DES ÉCRANS	7
4. PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION	7
4.1 PROJET ÉDUCATIF - PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE	7
5. RAPPORTS	9
5.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE	9
5.2 RAPPORT DE LA DIRECTION ET DES MEMBRES DU PERSONNEL	9
5.3 RAPPORT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES	9
5.4 RAPPORT DE L'OPP ET DE LA FONDATION	10
6. AUTRES SUJETS	10
6.1 QUESTIONS ET DEMANDES DES MEMBRES DU CÉ	10
7. FERMETURE	10
7.1 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE	10
7.2 LEVÉE DE LA SÉANCE	10

1. OUVERTURE

1.1 Ouverture de la séance

Le président, M. Sébastien Pomerleau, ouvre la séance à 19h02.

1.2 Adoption de l'ordre du jour du 22 mars 2023

M. Pomerleau procède à la lecture de l'ordre du jour.

Des points sont ajoutés à la proposition originale :

3.4 Utilisation des locaux par la Ville de Québec

3.5 Reconnaissance de l'engagement parental.

Le point *Discussion sur l'usage des écrans* devient donc le point 3.6.

C.E. 2022-2023-34 Sur proposition de Mme Lord, appuyée par M. Boulanger-Richardson, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec les modifications présentées.

1.3 Adoption et suivi du procès-verbal du 1^{er} février 2023

M. Pomerleau fait un bref retour sur le procès-verbal du 1^{er} février dernier.

Aucun ajout ou modification n'est demandé.

M. Pomerleau enchaine en faisant des suivis du dernier procès-verbal :

Ouverture du service de garde à la relâche: la journée la plus achalandée a accueilli 40 élèves.

Autrement, il y a eu entre 20 et 40 élèves chaque jour.

Photos scolaires : les prochaines photos scolaires auront lieu le 3 octobre 2023 et ce sera la même compagnie que cette année.

Substitut au CÉ : il n'est pas possible d'avoir plus d'un substitut; il doit y avoir un seul substitut par représentant.

Activités parascolaires – Hiver 2023 : elles sont en cours.

C.E. 2022-2023-35 Sur proposition de Mme Dufour, appuyée par Mme Paquet, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 1^{er} février 2023, tel que présenté.

2. INTERVENTIONS DU PUBLIC

2.1 Usage des micro-ondes

Maman de deux filles, l'une en maternelle 4 ans et l'autre en 1^{re} année, Mme Sophie Okubo considère problématique le fait de ne pas pouvoir utiliser les micro-ondes pour réchauffer les plats de ses filles sur l'heure du dîner. Selon elle, la présentation du plat dans un thermos n'est pas intéressante et elle doit surchauffer la nourriture le matin pour que ce soit encore chaud le midi, ce qui amène également un enjeu sur le plan de la valeur nutritive des repas.

Mme Matte mentionne que le ratio d'élèves trop élevé explique pourquoi les micro-ondes ne sont pas disponibles sur l'heure du diner. Actuellement, le ratio est de 1 éducatrice pour 30-40 élèves. Avec une durée d'environ 45 minutes pour diner, il s'avère alors impossible de faire chauffer au micro-ondes les plats de tous les élèves. Mme Matte reconnaît toutefois les aspects positifs dans l'utilisation des micro-ondes, mais leur utilisation est difficilement envisageable avec le contexte actuel.

Mme Paquet mentionne aussi l'enjeu de rotation de local qui génère moins de temps pour diner pour chaque groupe. Aussi, si l'éducatrice passe tout son temps à faire chauffer les plats au micro-ondes, elle ne peut pas circuler entre les tables, discuter avec les jeunes, animer, échanger. Et le plaisir au temps du repas passe par ces aspects.

M. Pomerleau précise que l'usage des micro-ondes est une préoccupation partagée par plusieurs parents, dont les parents au conseil d'établissement.

Mme Matte mentionne qu'un service de traiteur est disponible dans certaines écoles. Selon elle, si les ratios éducatrice/élèves étaient plus favorables, ce serait différent et le retour de l'utilisation des micro-ondes serait envisageable. Elle indique également que dans certaines écoles, les micro-ondes étaient disponibles une journée par semaine, mais que cette façon de faire fonctionnait plus ou moins bien étant donné que plusieurs parents oublièrent quel jour cela était possible.

Les différents points de vue étant entendus, Mme Okubo remercie les membres du CÉ pour leur écoute et quitte la rencontre.

3. AFFAIRES POUR DÉCISION ET DISCUSSION

3.1 Grilles-matières 2023-2024

Lors de la dernière rencontre, le conseil d'établissement a rejeté la grille-matières 2023-2024 proposée par la direction en lui demandant d'intégrer le programme d'anglais intensif en 6^e année.

Par conséquent, Mme Matte présente une grille-matières 2023-2024 identique à celle de l'année scolaire 2022-2023.

C.E. 2022-2023-36	Sur proposition de Mme Lord, appuyée par M. Tittley, il est résolu unanimement d'adopter la grille-matière 2023-2024.
-------------------	---

3.2 Règles relatives aux contributions financières payées par les parents 2023-2024

La contribution financière des parents découle d'abord de la politique générale du CSS. Ensuite, les écoles se basent sur celle-ci pour déterminer quelles seront leurs règles. Mme Matte présente le document « Règles relatives aux contributions financières payées par les parents de l'école St-Mathieu » pour 2023-2024 qui reflète le statu quo par rapport à 2022-2023.

Elle précise que les reprographes peuvent être facturées aux parents. Il est également fréquent que les enseignants achètent eux-mêmes les manuels d'activités (incluant des copies supplémentaires pour les nouveaux élèves qui arrivent en cours d'année). Ainsi, au lieu que les parents aient à se déplacer pour aller les acheter au magasin, ils sont plutôt facturés aux parents. Mme Matte enchaîne en mentionnant que beaucoup d'activités éducatives sont payées par des mesures gouvernementales et qu'il y a possibilité d'obtenir de l'aide financière aux familles pour payer certains frais.

Selon le document, la contribution financière payée par les parents est fixée à un montant maximal de 110\$ au primaire, alors qu'elle est de 70\$ maximum au préscolaire. Cet écart s'explique majoritairement par le matériel nécessaire pour le bricolage qui fait partie du budget-école. Même si cela fait quelques années que les montants n'ont pas changé, Mme Matte a choisi le statu quo pour l'année scolaire 2023-2024.

M. Tittley demande si cette décision peut avoir une incidence sur le budget de l'école, ce à quoi Mme Matte répond par la négative.

M. Pomerleau questionne Mme Dufour à savoir si ce budget est réaliste. Mme Dufour répond que oui, mais étant titulaire au préscolaire, elle ne sait pas pour un titulaire d'une classe au primaire. Selon les enseignants consultés par Mme Matte, ce budget convient également pour une classe au primaire.

C.E. 2022-2023-37	Sur proposition de M. Boulanger-Richardson, appuyée par Mme Roy, il est résolu unanimement d'adopter les règles relatives aux contributions financières payées par les parents.
-------------------	---

3.3 Critères généraux de sélection de la direction d'établissement

Dans tous les CÉ, dans l'éventualité où il y aurait un changement de direction d'établissement, des critères généraux de sélection sont préalablement identifiés. M. Pomerleau présente le document présentant les critères de base pour toutes les écoles auxquels peuvent s'ajouter des spécifications pour chacune.

Il précise qu'il y a eu des ajouts à ce document au cours des dernières années, soit : 1) Développer des stratégies d'accueil adaptées pour les élèves immigrants; 2) Avoir une bonne connaissance de la clientèle allophone et défavorisée et un intérêt à travailler avec celle-ci; 3) Avoir de l'expérience dans une école ayant implanté l'anglais intensif. 4) Avoir de l'expertise en gestion de projet d'infrastructure (ex. : cour d'école) serait un atout.

M. Boulanger-Richardson considère que le troisième critère (celui concernant l'anglais intensif) est très contraignant. Selon lui, avec ce critère, il y a réduction du bassin potentiel de direction. M. Pomerleau précise que ce n'est pas nécessaire de cocher toutes les cases pour avoir accès au poste de direction. M. Boulanger-Richardson suggère alors de changer la formulation du critère en mettant plutôt la mention « avoir un intérêt à travailler dans une école ayant un programme d'anglais intensif ». Suite à quelques échanges, M. Tittley propose la formulation suivante : « avoir

de l'expérience OU de l'intérêt à travailler dans une école ayant un programme d'anglais intensif ». Les membres du CÉ sont favorables à cette dernière formulation.

C.E. 2022-2023-38	Sur proposition de M. Boulanger-Richardson, appuyée par Mme Lord, il est résolu unanimement d'adopter les critères généraux de sélection de la direction d'établissement avec les ajouts suivants : 1) Développer des stratégies d'accueil adaptées pour les élèves immigrants; 2) Avoir une bonne connaissance de la clientèle allophone et défavorisée et un intérêt à travailler avec celle-ci; 3) Avoir de l'expérience ou de l'intérêt à travailler dans une école ayant un programme d'anglais intensif; 4) Avoir de l'expertise en gestion de projet d'infrastructure (ex. : cour d'école) serait un atout.
-------------------	--

3.4 Utilisation des locaux par la Ville de Québec

Mme Matte mentionne que le camp Kéno revient à l'école St-Mathieu cet été après plusieurs années. Elle nomme les 10 locaux qui seront utilisés cet été.

Mme Dufour considère que le nombre de locaux empruntés par la Ville est élevé. Mme Matte s'attend à une centaine d'inscriptions au camp de jour, ce qui expliquerait ces besoins élevés.

Mme Matte précise certaines dates importantes :

27 juin : livraison du matériel ;

29 juin : installation du matériel ;

Début juillet : début des camps ;

18 août : fin de l'utilisation des locaux.

M. Tittley demande si ce prêt de locaux est rémunéré, ce à quoi Mme Matte répond par la négative. Il n'y a donc aucune source de revenus pour l'école.

M. Boulanger-Richardson demande si certains membres du personnel travaillent pendant cette période. Mme Matte répond que oui. Bien que les professionnels prennent habituellement des vacances pendant l'été, certains y travaillent tout de même durant la période du camp de jour.

C.E. 2022-2023-39	Sur proposition de M. Tittley, appuyée par M. Boulanger-Richardson, il est résolu unanimement d'adopter l'utilisation des locaux de l'école par la Ville de Québec cet été.
-------------------	---

3.5 Reconnaissance de l'engagement parental

M. Pomerleau explique aux membres que la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) a une politique visant à reconnaître l'engagement parental. Pour les lauréats identifiés par les conseils d'établissement, la FCPQ leur transmet un certificat et les inscrit dans un livre d'or.

M. Pomerleau propose de souligner l'engagement des parents méritants lors de la soirée des bénévoles qui précède la rencontre du conseil d'établissement de juin. Il suggère comme récipiendaires les parents qui sont impliqués depuis plusieurs années dans la Fondation de l'école St-Mathieu, soit Andrée-Anne Devost, Karine Robitaille, Julie Thibault et Lianne Garon.

S'en suit une discussion sur l'implication des parents de façon générale et de quelles façons on pourrait attirer davantage de parents dans les diverses organisations de l'école.

M. Oliva soulève l'enjeu lié à la transformation du quartier. Selon ce qu'il observe, beaucoup de nouveaux arrivants arrivent au pays, louent un logement dans le quartier, pour éventuellement acheter une maison et déménager. Plusieurs familles sont donc de passage seulement. Il y a également un enjeu de temps. Comme beaucoup de familles n'ont pas de grands-parents, de tantes ou d'oncles dans leur entourage immédiat, il devient plus difficile d'avoir une tierce personne pour venir s'occuper des enfants pour participer à une rencontre de comité qui aurait lieu en soirée par exemple. Il n'est également pas évident de faire confiance à une gardienne que l'on ne connaît pas.

ATTENDU QUE la Fédération des comités de parents du Québec reconnaît que l'implication des parents au sein de la structure scolaire constitue l'assise de son action ;

ATTENDU QUE la Fédération juge primordial de soutenir étroitement la participation parentale en éducation et veut contribuer à valoriser les parents engagés et leurs actions concrètes et méritoires ;

ATTENDU QUE la Fédération a établi une politique de reconnaissance de l'engagement parental ;

ATTENDU QUE la catégorie Mérite vise à honorer un parent (ou un groupe de parents ayant des réalisations communes) qui, par son engagement, par son influence et par ses réalisations, a contribué de manière significative dans notre école ;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement veut honorer les parents impliqués depuis plusieurs années à la Fondation de l'école;

C.E. 2022-2023-40 Sur proposition de Mme Isabelle Dufour, appuyée par Mme Chantale Paquet, il est résolu unanimement :
DE participer à la Semaine de l'engagement parental 2023 et de remettre des prix de la catégorie Mérite ;
D'honorer Andrée-Anne Devost, Lianne Garon, Karine Robitaille et Julie Thibault pour leur contribution significative à la vie de l'école;
DE transmettre la liste des lauréats à la Fédération avant le 30 juin 2023.

3.6 Discussion sur l'usage des écrans

M. Pomerleau précise que l'ordre du jour original proposait plutôt une discussion sur une politique alimentaire. Comme ce sujet concerne particulièrement les diners au service de garde, il a alors été décidé d'attendre le retour de la technicienne en service de garde, avant d'entamer cette discussion.

Concernant l'usage des écrans, les membres se questionnent à savoir s'il s'agit d'un véritable enjeu au primaire. M. Oliva, pour sa part, considère que l'usage des écrans à l'école St-Mathieu est relativement correct. Il y voit, dans l'écoute d'un film par exemple, le partage d'une expérience culturelle en classe. Il fait également confiance au jugement des enseignants et des éducateurs pour proposer des films adaptés à l'âge des enfants.

M. Tittley considère que l'usage des écrans a certainement sa place à l'école. Toutefois, il devrait y avoir concertation entre les membres du personnel pour ne pas que le visionnement d'un film, par exemple, arrive deux fois lors d'une même journée (ex. : en fin d'étape lorsque les examens sont finis, avant la relâche).

Mme Matte questionne à savoir si ce genre de conflits d'horaire arrive souvent. Mme Paquet répond qu'au service de garde, le visionnement d'un film ne doit pas faire partie de la planification des éducatrices, sauf lors des activités spéciales. Aussi, elle précise que les écrans peuvent parfois être utilisés lors des transitions (ex. : à la fin de la collation, en attendant la prochaine activité). Mme Dufour précise que le visionnement d'un film demeure somme toute peu fréquent.

M. Pomerleau croit que « écouter un film » et « collations sucrées (malbouffe) » sont très prisées comme activités-récompenses. Il suggère de proposer aux élèves d'autres types de récompenses.

M. Boulanger-Richardson mentionne qu'il apprécierait d'être mis au courant si son enfant a écouté un film à l'école pendant la journée afin de ne pas le placer de nouveau devant un écran au retour à la maison en fin de journée.

Mme Matte résume les points nommés : s'en parler entre collègues (pour éviter le visionnement de deux films dans la même journée) et le communiquer aux parents si un film a été visionné dans la journée; tout cela dans le but d'être sensibilisés au temps d'écran des jeunes.

M. Boulanger-Richardson suggère l'application « OHdio! » de Radio-Canada pour les périodes de transition. Par exemple, on y retrouve des balados de « L'agent Jean », des livres audio, etc.

4. PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION

4.1 Projet éducatif - Présentation de la démarche

M. Pomerleau rappelle la formation sur le projet éducatif tenue le 8 février dernier. La présentation PowerPoint de cette formation est disponible sur le Teams du CÉ. N'ayant pu y participer, M. Boulanger-Richardson suggère l'enregistrement de ce genre de formation pour les rendre accessibles à un plus grand nombre.

Mme Matte poursuit en présentant d'abord la Politique de réussite éducative (2017-2022) du gouvernement, qui contient les axes fixés par le gouvernement. À partir de cette politique, le CSS bâtit un Plan stratégique (2017-2022) avec certains enjeux. Ensuite, l'école cible des objectifs à partir de ces enjeux. Il faut déterminer les cibles à atteindre et des indicateurs sont mis en place afin de déterminer si ces cibles seront atteintes ou non. En ce qui concerne le Plan d'action, il précise quelles actions seront mises en place, chaque année, pour atteindre les cibles fixées. Il faut également préciser quels seront les moyens d'évaluation. Le Plan d'action est révisé chaque année scolaire. En résumé, pour chaque objectif, on retrouve: une cible, un indicateur de suivi, des actions et des moyens d'évaluation.

Mme Matte fait mention de possibles retards dans l'élaboration du Projet éducatif puisque le Plan stratégique 2023-2028 du CSS n'est pas encore disponible. Un Comité de pilotage devra être formé par des membres du personnel ainsi que des membres du CÉ. La première étape consiste à cibler les valeurs de l'école. Mme Matte présente aux membres du CÉ un exemple de questionnaire qui sera proposé aux parents afin de cibler leurs valeurs. Il y aura également une version pour les élèves et une autre pour les membres du personnel. Pour les membres du personnel, Mme Matte souhaite le travailler sous forme d'atelier (tel qu'il leur a été présenté au CSS). Mme Matte propose les prochaines étapes du projet : former le Comité, cibler les valeurs, distribuer le questionnaire aux parents, distribuer le questionnaire aux élèves et distribuer le questionnaire aux membres du personnel.

Mme Matte rappelle l'enjeu soulevé par l'anglais intensif, notamment par rapport aux élèves en difficulté. Pour répondre à une suggestion de M. Tittley de former un comité du suivi de l'implantation de l'anglais intensif, elle propose plutôt d'inclure cet enjeu dans le mandat du Comité Projet éducatif.

M. Tittley considère que le Comité de refonte du projet éducatif possède un gros mandat. Comme l'anglais intensif est plus spécifique, peut-être plus urgent comme enjeu, il croit pertinent de faire plus et plus vite à ce sujet, pour bien connaître l'état de situation. M. Tittley aimerait savoir plus en détail comment l'anglais intensif se passe à l'école, notamment avec les titulaires concernés, soit Mme Danny et M. Jean-Raphaël. Mme Matte souhaite toutefois dépersonnaliser cet enjeu. Elle mentionne que l'équipe-école est encore en train de décortiquer ce qui peut être fait. Par exemple, syndicalement parlant, peut-on demander au titulaire d'anglais d'enseigner les stratégies de lecture? Comment peut-on aider? Aussi, en lien avec la loi 101, elle se questionne à savoir si l'enseignement de base (les mathématiques par exemple) peut être fait en anglais. M. Boulanger-Richardson propose plutôt du rattrapage et de la révision de la part du professeur d'anglais.

Mme Lord se questionne à savoir si l'école est contrainte à s'engager dans l'anglais intensif pour 5 ans s'il fait partie du Plan d'action. La réponse est non, étant donné que le Plan d'action est révisé chaque année. M. Oliva demande si tous les élèves de 6^e année doivent avoir de l'anglais intensif si ce programme est implanté à l'école. Mme Matte précise que c'est effectivement questionnable et qu'elle est en train de discuter de tout cela avec les conseillères pédagogiques du CSS. M. Pomerleau

précise qu'au sein des écoles du CSS des Découvreurs où l'anglais intensif est présent, ce sont tous les élèves qui y participent. C'est le modèle qui est promu par le CSS.

M. Boulanger-Richardson a des inquiétudes concernant le fait d'attendre à l'année prochaine pour se mobiliser concernant l'anglais intensif. Les comités mis en place débutent souvent vers la fin septembre, ensuite vient rapidement la fin de la 1^{re} étape, s'en suit le mois de décembre et il est déjà temps de voter pour la grille-matière de l'année suivante. Mme Dufour rappelle que tous les enseignants font déjà partie de comités; la création d'un nouveau comité serait une charge de travail supplémentaire. Mme Paquet se demande jusqu'où les parents peuvent s'impliquer concernant la pédagogie en lien avec l'enseignement de l'anglais intensif.

Mme Matte insiste sur le fait qu'elle et son équipe sont déjà en mode « solutions ». Par exemple, un ajout de 60% en orthopédagogie vient d'être mis en place. Elle rappelle également que la meilleure personne pour proposer et apporter des solutions est la personne en face de sa classe. À défaut d'avoir un comité de suivi, M. Tittley indique qu'il aimerait avoir au CÉ un suivi sur le cheminement des classes avec anglais intensif, tout en se disant en partie rassuré par les informations données par la directrice.

5. RAPPORTS

5.1 Rapport de la présidence

Le comité de parents organise une rencontre des présidents de conseils d'établissement le 19 avril, auquel il assistera.

5.2 Rapport de la direction et des membres du personnel

Mme Matte mentionne quelques informations générales sur l'école. Elle précise que l'année scolaire 2022-2023 représente une grosse année : en septembre, 390 élèves fréquentaient l'école et il y en a 453 à ce jour. Elle rappelle que chaque élève arrive avec son bagage personnel et ses connaissances, et que beaucoup d'entre eux ont des besoins au niveau de la francisation et de l'orthopédagogie.

Mme Matte mentionne également que l'équipe-école se prépare pour l'accueil des maternelles ainsi que pour le passage Primaire-Secondaire. La majorité des élèves de 6^e année iront à l'école secondaire de Rochebelle l'an prochain.

5.3 Rapport du représentant au comité de parents du Centre de services scolaires

M. Pomerleau précise qu'il y a eu deux rencontres du comité de parents, l'une le 8 février avec une discussion sur l'encadrement de l'utilisation des écrans chez les jeunes et l'autre le 15 mars. Il rappelle également la tenue de la pièce de théâtre sur l'intimidation qui aura lieu les 13 et 14 avril prochains.

5.4 Rapport de l'OPP et de la fondation

M. Pomerleau félicite l'organisation du Carnaval d'hiver qui a eu lieu le 25 février dernier. Ce fut une belle journée remplie de belles activités. Une soixantaine de parents et leurs enfants y étaient présentes. À refaire! Comme certains participants s'attendaient à voir Bonhomme Carnaval, il faudrait songer à la possibilité de l'inviter pour une prochaine année.

En ce qui concerne la Fondation, la campagne de financement de chocolats de Pâques est terminée; les items commandés arriveront cette semaine.

6. AUTRES SUJETS

6.1 Questions et demandes des membres du CÉ

M. Boulanger-Richardson demande un suivi concernant l'installation des bancs dans les vestiaires pour l'éducation physique. Mme Matte répond que c'est en cours, mais elle pense que les entrepreneurs n'ont pas encore reçu les bancs. M. Boulanger-Richardson questionne la possibilité pour les élèves de se changer dans les vestiaires sans les bancs. Mme Matte demandera au professeur d'éducation physique si cela est possible.

M. Tittley questionne le développement du projet de la traverse, soit celui d'imprimer des silhouettes de piétons au sol. Mme Matte n'a pas eu de suivi concernant ce projet.

M. Tittley fait également mention de la main courante qui a été brisée par le déneigeur le long de la passerelle (coin Duchesneau). M. Boulanger-Richardson mentionne avoir remarqué lui aussi que la clôture commence à être en mauvais état sur la partie après la main courante. Mme Matte a informé le centre de service, mais les réparations ne peuvent se faire qu'au printemps. En ce qui concerne la coupe des branches le long de cette même passerelle, c'est sur la liste des ouvriers.

7. FERMETURE

7.1 Date de la prochaine rencontre

La date de la prochaine rencontre est prévue le mercredi le 3 mai 2023.

7.2 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h06.

Sébastien Pomerleau
Président du conseil d'établissement

Mélissa Matte
Directrice